



OLD ROMAN CATHOLIC CHURCH

✠ Archidiocèse de la Province Ecclésiastique de France et d'Outre-Mer ✠

✠ LETTRE N° 299 ✠ 8 JUIN 2019 ✠

*Heureux l'homme qui sait qu'il possède en lui deux grands trésors :
la Clarté de l'Esprit qui peut le rendre libre et la Bonté du Coeur qui l'ouvre à son prochain.
Heureux celui qui maîtrise les attachements et les désirs !
Heureux celui qui sait qu'il est un homme !*

gb+



Si vous avez des questions à poser sur les enseignements que vous recevez, n'hésitez pas à nous les communiquer par courriel.
prelature.apostolique.france@orange.fr

Nous vous répondrons personnellement si vous le souhaitez et au besoin nous ferons partager les réponses à tous.
Nous souhaitons établir un dialogue dont chacun pourra tirer les fruits. Vous pouvez interrompre nos envois sur simple demande par message.



Le billet de réflexion.

La magie est une pratique qui se répand de plus en plus dans nos sociétés modernes. Elle se développe sur le terrain de la perte de la foi et le culte du matérialisme à tout prix. Ces pratiques ont toujours existé à toutes les époques et dans toutes les cultures, avec pour moteur principal, la peur, la curiosité malsaine et les pouvoirs. Des personnes de tous les milieux se prêtent à la magie et recherchent le moyen de résoudre leurs problèmes, ou recherchent le moyen de nuire ou d'accaparer l'énergie des autres.

Tout est alors permis, sans le moindre respect pour la liberté de chacun. Maléfices, sorts et projections de toutes sortes se déploient, dont le but est essentiellement de nuire et de dominer. Ces pratiques sont le poison de l'âme dans la mesure où elles ne peuvent que nous entraîner sur une pente dangereuse en nous jetant dans la dispersion et le désastre. **Personne ne peut accéder au bonheur par les pratiques occultes.** Personne ne peut avancer sur le chemin spirituel par ces voies ténébreuses qui inévitablement nous mènent à la perte de notre intégrité et de notre liberté.

Il convient en conséquence de donner existence à la part de nous-même qui aspire à la réalisation spirituelle et uniquement à cet aspect de notre personne. Il faut rester dans la lumière, maintenir pur le foyer de nos pensées et unifier le coeur. Nous avons pour cela le secours permanent de la prière, qui seule peut nous relier à la force du Christ qui nous permettra de ne pas nous égarer sur des chemins de perdition.





Séminaire Saint Pierre-Saint Paul

Enseignement du Père Gérard - Oasj.

LES INCROYABLES RÉPONSES DE JEANNE D'ARC LORS DE SON PROCÈS

Les fêtes de Jeanne d'Arc, qui se déroulent à Orléans chaque année au mois de mai, sont l'occasion de revenir sur l'exceptionnelle habileté et l'incroyable audace dont la jeune fille, alors âgée de 19 ans, fit preuve lors du procès inique qui la condamnera au bûcher pour cause d'hérésie, le 30 mai 1431.

Capturée aux portes de Compiègne par les Bourguignons le 23 mai 1430, Jeanne est vendue aux Anglais par Jean de Luxembourg pour la somme de dix mille écus. Son procès, mené par l'Église et présidé par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, ancien recteur de l'Université de Paris et allié des Anglais, se déroule au château de Rouen du 21 février au 30 mai 1431. Pas moins de cent-vingt personnes y participent, dont vingt-deux chanoines, soixante docteurs, dix abbés normands, et dix délégués de l'Université de Paris.

L'accusation lui reproche le caractère diabolique des voix qu'elle prétend entendre, sa vie dissolue, ses pratiques hérétiques ainsi que les habits d'homme qu'elle porte. Ce dernier chef d'accusation lui vaudra d'être déclarée « relapse » (retombant dans ses erreurs passées) et condamnée à être brûlée vive sur la place du Vieux-Marché, à Rouen, le 30 mai 1431.

Les minutes de ce procès, consignées dans les manuscrits d'Urfé et d'Orléans, donnent un précieux aperçu de ce jugement historique. C'est en les lisant que l'on prend pleinement conscience de l'extraordinaire habileté de Jeanne : elle comparaît seule, sans avocat, âgée de 19 ans, ignorante en droit, et détenue depuis des mois dans d'affreuses conditions. Malgré cela, elle est capable d'audace, de hardiesse, et déjoue les pièges que lui tendent les hommes d'Église. Elle fait preuve d'une présence d'esprit admirable, se montre habile et pleine d'humour, elle qui ne savait « ni A ni B » (ni lire, ni écrire, selon ses dires au tribunal de Poitiers), et déstabilise ses juges par la force de sa sincérité. À toute question douteuse, elle oppose une autre question, un trait d'humour, une demande de confrontation, d'enquête ou de délai.

Intelligence supérieure, naïve sincérité ou inspiration divine ? Quoi qu'il en soit, les réponses de Jeanne d'Arc demeurent extraordinaires. La « Querelle du serment » : À chaque début d'audience, l'évêque Cauchon demande à Jeanne de jurer sur les Évangiles de dire la vérité. Chaque fois, sans faillir, Jeanne prévient qu'elle peut dire « le vrai » à propos de sa foi et de sa vie, mais qu'en aucun cas elle ne pourra parler des révélations que Dieu lui a faites pour le roi. C'est donc l'accusée elle-même qui délimite le cadre du procès qui lui est intenté.

Ainsi, dès le 21 février, premier jour d'audience, à 8 heures du matin, alors que l'évêque exhorte Jeanne à prêter serment, celle-ci retourne la situation et fixe elle-même les conditions : « Je ne sais sur quoi vous me voulez interroger. Par aventure, me pourriez-vous demander telles choses que je ne vous dirais point. (...) De mon père, de ma mère et des choses que j'ai faites depuis que j'ai pris le chemin de France, volontiers je jurerai. Mais, des révélations à moi faites de par Dieu, je ne les ai dites ni révélées à personne, fors au seul Charles, mon roi. Et je ne les révélerais même si on devait me couper la tête. Car j'ai eu cet ordre par visions, j'entends par mon conseil secret, de ne rien révéler à personne. Et, avant huit jours, je saurai bien si je dois les révéler. »

Non seulement Jeanne s'érige en maîtresse de l'interrogatoire, un comble pour une accusée, mais elle s'abrite derrière une impossibilité qui vient de Dieu, et donc, à ces hommes de Dieu, elle oppose Dieu. En outre, elle se pose en maîtresse du temps en évoquant ces huit jours, prérogative qui revient normalement au juge. Elle impose son délai, gagne du temps, fait miroiter une éventuelle ouverture, telle une experte en art oratoire.

Ce même premier jour de procès, cherchant à tester sa foi, l'évêque demande à Jeanne de réciter le Pater Noster. Ce à quoi Jeanne répond : « Entendez-moi en confession, et je vous le dirai volontiers ».

Une résistance incroyable de la part d'une jeune paysanne face à un évêque et un parterre de juges. Une manière de réclamer à son interlocuteur un sacrement qui lui était donné quotidiennement par son confesseur, le frère Pasquerel, jusqu'à ce qu'elle soit jetée en prison et en soit durement privée. La réponse de Jeanne est également une façon de lui rappeler sa fonction d'évêque. Car avant d'être juge, il est prêtre, et se doit de donner ce sacrement au fidèle qui le réclame. « Jeanne tend ainsi à Cauchon l'occasion d'être ce qu'il doit être : un prêtre et un évêque, et non un juge payé par l'ennemi ».

Le troisième jour, le 24 février, alors que l'évêque lui intime l'ordre de parler, elle assure ne pas pouvoir, et démontre à l'évêque que cela n'est pas dans son intérêt d'insister car sinon, il la pousserait à devenir parjure.

« Par ma foi, vous me pourriez demander telles choses que je ne vous dirais pas. Peut-être que de beaucoup de choses que vous me pourriez demander, je ne vous dirai pas le vrai, spécialement sur ce qui touche à mes révélations. Car, par aventure, vous me pourriez contraindre à dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire, et ainsi je serais parjure, ce que vous ne devriez pas vouloir ». Tout se passe comme si elle tentait de raisonner l'évêque afin que celui-ci ne la pousse pas au péché, ce qui serait absurde, pour un homme d'Église. Jeanne fait ainsi preuve d'une loyauté infaillible envers Dieu. Son discours ne varie pas : c'est toujours « Dieu premier servi, avant l'Église des hommes ».

« Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu ? »

Par cette question, Jean Beaupère, ancien recteur de l'Université de Paris (1412 et 1413) et ami de l'évêque Pierre Cauchon, cherche à la piéger. Car si elle avait répondu oui, on l'aurait accusée d'orgueil, et si elle avait dit non, on l'aurait traitée de pécheresse. Jeanne esquive habilement, et répond, inspirée sans doute par une prière récitée à l'époque par le prêtre dans la liturgie dominicale (le prône) : « Si je n'y suis, Dieu m'y mette ; et si j'y suis, Dieu m'y tienne. Je serais la plus dolente du monde si je savais n'être pas en la grâce de Dieu. Et, si j'étais en péché, je crois que la voix ne viendrait pas à moi. » Selon les témoins de l'époque, les juges restèrent stupéfaits et silencieux face à cette répartie.

Le 14 mars, l'évêque essaie de savoir quel danger les menace, lui et ses assesseurs, du fait de mettre en cause Jeanne. Cette dernière précise donc :

« Vous dites que vous êtes mon juge, je ne sais si vous l'êtes ; mais avisez-vous bien de ne pas juger mal, vous vous mettriez en grand danger. Et je vous en avertis, afin que si Notre-Seigneur vous en châtie, j'aie fait mon devoir de vous le dire ». Une parole qui sonne comme un avertissement, et qui à nouveau remet en question la légitimité du juge.

Un peu plus tard, le même jour, Jeanne raconte que ses voix, effectivement prémonitoires, lui ont dit : « Prends tout en gré, ne te chaille pas de ton martyre. Tu t'en viendras enfin au royaume de Paradis ». À ce moment-là pourtant, Jeanne est à mille lieux d'imaginer sa condamnation à mort.

Elle est certaine d'être libérée, soit en s'échappant de prison, soit par un jugement clément, et entend bien achever la libération de la France. Cependant, elle ne manque pas d'espérance.

Lorsque ses juges lui demandent : « Depuis que vos voix vous ont dit que vous iriez en la fin au royaume de Paradis, vous tenez-vous assurée d'être sauvée, et de n'être point damnée en enfer ? » Elle répond, souveraine :

« Je crois fermement ce que mes voix m'ont dit, que je serais sauvée, aussi fermement que si j'y étais déjà ».

En 1456, vingt-cinq ans après sa condamnation, s'ouvre le procès en réhabilitation. Donnant suite aux supplications d'Isabelle Romée, la mère de Jeanne, le pape Calixte III ordonne la révision du procès de Rouen. Le jugement, prononcé le 7 juillet 1456, déclare alors le premier procès et ses conclusions « nuls, nonavenus, sans valeur ni effet ». Parmi les nombreux témoins qui ont comparus lors de ce deuxième procès, Aubert d'Ourches, ancien compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, déclare : « La Pucelle me parut être imbue des meilleures mœurs. Je voudrais bien avoir une fille aussi bonne... Elle parlait moult bien ».





COURRIER DES LECTEURS DE LA LETTRE DE SAINT JEAN

**Question : Les religions insistent sur le principe de l'engagement et de la promesse.
Ne peut-on pas pratiquer une religion sans s'engager vraiment ?**

Réponse du Père Gérard : On peut évidemment ne pas s'engager ; cela relève de notre seule liberté et demeure valable dans tous les domaines. On peut ne pas s'engager dans la politique, dans le travail, dans le sport, dans n'importe quelle activité. Beaucoup ne s'engagent pas dans la vie tout simplement. On peut rester sur la touche en permanence et observer le monde en se tenant à l'écart des réalités et en prenant une attitude d'arbitre lointain et condescendant. Imaginez un monde où tous fonctionneraient ainsi ; nous ne pourrions à l'évidence plus vivre ensemble. Beaucoup le font, hélas, et cela devient une pratique couramment répandue, tant la société paraît aujourd'hui décevante et démotivante.

« Je suis croyant mais non-pratiquant » disent beaucoup de gens. Il vaudrait peut-être mieux qu'ils soient pratiquants sans être croyants, ils rendraient un meilleur service à l'humanité. Croire en Dieu et ne pas avoir le souci de son prochain est comme un oiseau qui n'aurait qu'une seule aile pour voler.

Toutes les organisations humaines demandent à leurs adhérents un engagement. Les partis politiques, les associations, les religions et toutes les structures qui souhaitent pérenniser une action dans le temps. A quelles conditions ces engagements sont-ils tenus ? La question vaut vraiment d'être posée. Nous connaissons la fragilité de nos engagements et le retrait rapide que nous opérons dès que nous prenons conscience des obligations réelles pour lesquelles nous avons cru pouvoir nous impliquer.

Les organismes humanitaires connaissent bien ce genre de problème. Les personnes sont souvent disposées à aider, et ensuite au moment de passer à l'action, ne sont plus disponibles, ou alors selon leur propre calendrier, comme si les pauvres ne devaient pas manger tous les jours, mais seulement en fonction des possibilités des bénévoles.

Un engagement est une chose importante qui suppose d'avoir bien pesé ses possibilités et de ne pas se laisser emporter par une impulsion émotionnelle généreuse d'un moment.

Les engagements peuvent être tenus seulement si au plus profond de nous-mêmes, nous pouvons faire la distinction entre une résolution et une promesse. Une résolution est une promesse faite à nous-mêmes et qui si elle n'est pas tenue n'engage que notre personne. En revanche, **une promesse est un engagement pris envers quelqu'un.** Je donne ma parole. Je m'engage à faire demain ce que j'ai promis aujourd'hui de faire et de m'y tenir. Je choisis de ne plus dépendre de mon envie du moment et de mes fluctuations mentales. Je choisis par ma promesse, de continuer à me tenir à mon engagement, même si plus tard je perds ma motivation. Si je n'agis pas ainsi, à quoi sert de promettre et de s'engager ? **Si au moment où je promets je ne suis pas dans la certitude absolue de pouvoir tenir mon engagement, je suis un imposteur.**

On pense souvent que la promesse nous lie et nous prive de liberté. Regardez le serment que les jeunes mariés échangent devant Dieu et les hommes ! Ils s'engagent pour la vie entière parce que leur amour est tel qu'ils ne peuvent pas imaginer qu'un jour la vie pourrait les séparer. Pas un seul instant ils ne pensent que le mariage va les priver de liberté. Cela est normal. **Une promesse n'est pas privatrice de liberté,** au contraire, elle rend libre dans la mesure où elle nous délivre des impulsions changeantes et fait grandir la liberté de l'autre. En effet ma promesse crée chez l'autre une attente ; il compte sur moi car son futur qui était imprécis devient clair grâce à ma promesse. Il peut alors poser des choix sur le socle créé par ma promesse.

Ainsi l'engagement nous fait grandir en humanité. L'engagement spirituel nous fait grandir sur le plan de la conscience, car une promesse ne peut être posée que dans le but de vouloir le bien de l'autre. Enfin, il faut considérer un aspect lié à la promesse qui est la capacité à pardonner. Les deux sont inséparables. En effet, **promettre, c'est lier mon présent et mon avenir,** et **pardonner c'est délier le présent** de ce qui le rattache à ce passé qui nous freine tellement dans notre progression spirituelle.

Voilà pourquoi nous sommes appelés à tenir nos engagements, qu'ils soient pris devant Dieu ou devant les hommes, car cela a sur nous **un effet constructif et structurant.** Même les promesses prises par nous-même pour nous-même, nous engagent totalement, et les trahir, c'est se trahir soi-même. Ne prenons pas d'engagement à la légère et sachons aider ceux qui se sont engagés. Il faut savoir tenir et pardonner. **gb+**

TROPAIRE

Seigneur de tous.

**Apprends-nous à comprendre les défauts
qui mettent en danger notre progression spirituelle.
Aide-nous à maintenir la vigilance de notre esprit
sur le chemin menant à la dimension d'Amour.
La force de Ton Esprit est en nous depuis le baptême.**

**Nos lois humaines parlent de justice, mais les puissants s'en emparent.
Les hommes de foi sont entravés dans leur liberté. Les hommes sans coeur asservissent leurs frères.
Les fauves sont travestis en hommes de paix.**

**Quelle triste vision que celle du monde.
La violence se manifeste sans cesse. L'homme n'apprend rien et ne retient rien.
Mais la vie ne dure pas. C'est un soleil couchant.**

**La fraîcheur du matin nimbé de lumière,
le vent qui souffle sur les montagnes,
sont les seules vraies richesses de la Terre.**

gb+